

PANIER AUX LETTRES

Nos services sont acquis à nos abonnés seulement. Nous ne pouvons donc répondre aux lettres qui ne sont pas signées ou qui ne portent qu'un pseudonyme.

Rép. à J. R., Mont-Carmel.—Vous nous prêtez des sentiments qui ne sont pas les nôtres. Nous voulons l'union de toutes les bonnes volontés. Nous continuerons à prêcher en faveur de la coopération, parce que nous considérons que c'est le meilleur moyen de promouvoir les intérêts économiques de la classe agricole. Nous conseillons à notre correspondant de lire attentivement notre article de ce jour: Il faut battre le fer quand il est chaud; il est l'ex; resson sincère de nos sentiments sur ce sujet.

CONSULTATIONS DU VÉTÉRINAIRE

Fr. Ste-Croix, St-Léon de Chicoutimi.—J'ai un jument de 13 ans qui a mal aux pattes de devant depuis sept ans. J'ai essayé bien des remèdes sans grand résultat. Elle a toujours les pattes sensibles. Aussitôt qu'elle est sur la dure, en route ou à l'étable, elle se met à botter. La corne lui pourrit souvent et elle a presque toujours de la fièvre dans les pattes, car elle a toujours la patte chaude. Pourriez-vous me dire quoi faire?

Rép.—Il est bien tard pour penser à traiter cette bête. Voyez votre médecin vétérinaire, peut-être pourra-t-il remédier quelque peu à peu son mal.

Protection des moutons contre les ours

A la suggestion de l'honorable M. J.-L. Perron, ministre de l'Agriculture, le ministère de la Colonisation de la province de Québec a fait rétablir dernièrement, par un arrêté ministériel, la prime jadis offerte pour la destruction des ours dans un grand nombre de paroisses dont la liste a été préparée par le ministère de l'Agriculture et publiée dans la Gazette Officielle de Québec.

Cette prime a été rétablie dans le but d'assurer la protection des moutons contre les ours qui exercent à certains moments de l'année des ravages considérables dans les troupeaux.

Dorénavant toute personne qui abattra un ours, en n'importe quel temps de l'année dans un rayon de cinq milles du territoire défriché de toute municipalité dont le nom figure sur la liste du ministère de l'Agriculture, aura droit à une prime de quinze dollars, à la condition que cette municipalité verse au ministère de la Colonisation une somme de \$1.00 par ours ainsi tué.

Pour obtenir la dite prime, il faut que la personne se présente avec la peau entière de l'animal ou des animaux abattus chez le secrétaire-trésorier de la municipalité, où il devra remplir une déclaration préparée par le ministère de la Colonisation, et la faire assementer par le secrétaire en sa qualité de juge de paix ex-officio.

Ce dernier devra alors détacher la peau du crâne et les oreilles entières de l'ours ou des ours, les faire brûler en présence de l'applicant, remplir le certificat attaché au bas de la déclaration et transmettre le document au complet au ministère de la Colonisation avec la somme de \$1.00 représentant la contribution de la dite municipalité.

Ce système de prime est établi depuis le 17 août 1929. Aucune demande pour ours abattu avant cette date ne peut être considérée. Les formules nécessaires pour l'obtention de la prime et la liste des municipalités qui peuvent en bénéficier peuvent être obtenues au ministère de la Colonisation et au Service de l'Industrie Animale, ministère de l'Agriculture, Québec. Les agronomes sont aussi en mesure de renseigner les cultivateurs sous ce rapport.

Si des municipalités doivent être ajoutées à la liste publiée, avis en sera donné en temps et lieu dans la Gazette Officielle.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE de la PROVINCE DE QUÉBEC

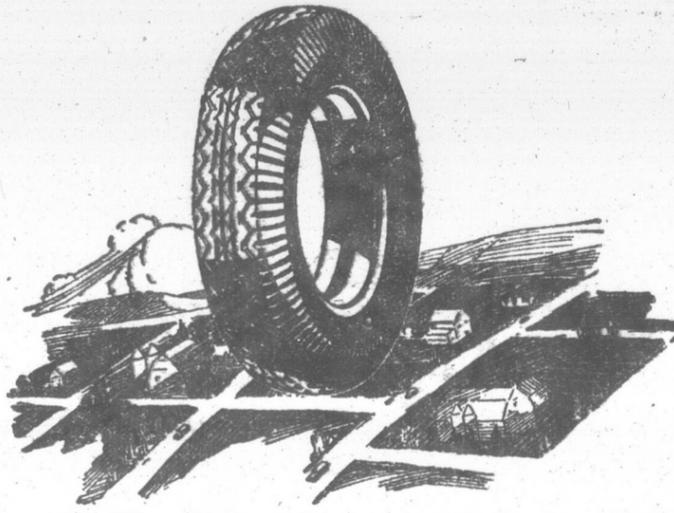
Extrait de la Gazette officielle, No 33, Vol 61, samedi, 17 août 1929.

Liste des paroisses où les ours causent des dommages à l'élevage du mouton.

- ABITIBI.—La Reine.
- ARGENTEUIL.—Arundel; Gore; Huberdeau; Howard; Harrington; Mille-Isles; Morin; Montcalm; Wentworth; Chatham, partie nord; Granville, partie nord.
- ARTHABASKA.—St-Norbert; Ste-Hélène de Chester; Arthabaska; St-Christophe; St-Paul-de-Chester; Tingwick; St-Rémi de Tingwick; Ste-Séraphine; Ste-Clotilde; St-Rosaire; St-Louis-de-Blandford.
- BAUQUE.—St-Martin; St-Théophile; Shenley; St-Rémi.
- BEAULIEU.—St-Philémon; St-Damien; St-Cajetan d'Armagh; St-Nérée; N.-D. Auxiliatrice.

(Suite au bas de la colonne suivante)

Un Pneu GOODYEAR splendide et pas cher



Le Nouveau Pathfinder -- accomplissant des merveilles -- supérieur à bien des pneus dispendieux

Le Dépositaire Goodyear de votre localité a pour vous un nouveau pneu splendide et pas cher. C'est le fameux Pathfinder, d'une conception améliorée et fabriqué dans une plus grande variété de grandeurs. Vous trouverez le nom et le sceau de Goodyear—symboles de qualité—clairement marqués sur ce pneu. Vous constaterez que, bien que d'un prix étonnamment bas, il est absolument garanti.

Vous devriez voir le nouveau Goodyear Pathfinder. Et quand vous le verrez, rappelez-vous qu'il a ces six caractéristiques remarquables:

1. Un pneu bien proportionné—toutes les parties également durables.
2. La solide charpente est en corde Supertwist, dont la vitalité et la résistance aux chocs sont incomparables.

3. La semelle est large et épaisse—ne s'usant que lentement et uniformément, et d'une force de traction exceptionnelle.

4. La matière première de la semelle a en elle les mêmes principes de caoutchouc durci que la fameuse Semelle Goodyear All-Weather.

5. La matière première, l'exécution et l'inspection sont à la stricte perfection réglementaire chez Goodyear.

6. A votre disposition dans toutes les grandeurs ballons et haute pression populaires.

Examinez ce splendide pneu aujourd'hui même. Apprenez ce qu'il fera en votre faveur en fait de service éminemment satisfaisant et à bas prix. Le Dépositaire choisi Goodyear de votre localité sera heureux de vous le montrer.

Goodyear means Good Wear



- Buckhad; St-Lazarre; St-Magloire.
- BERTHIER.—St-Chs de Mandeville; St-Ignace du Lac-St-Michel des Saints; St-Gabriel de Brandon.
- BONAVENTURE.—St-Alphonse de Caplan.
- CHAMPLAIN.—St-Prospère; St-Hypolite de la Croche; St-Roch; St-Joseph de Mékinac.
- CHARLEVOIX.—Toutes les paroisses sauf L'Heux-Coudres.
- COMPTON.—Paquetteville; East Hereford; Canterbury; La Patrie; St-Malo d'Auckland; Bury; Scotstown; Canton Newport.
- WOLFE.—Dissard; Stratford; Fontainebleau; Adrien de Ham; Weedon; St-Gérard; Haru-Sud; Ham-Nord; St-Fortunat; St-Jacques; St-Julien; Gartley; N.-D. de Ham.
- CHICOUTIMI.—Auro-St-Jean; Petit-Saguenay; St-Félix d'Otis; St-Fulgence; St-Honoré; Canton Bégin; Canton Labrecque.
- DRUMMOND.—St-Lucien; St-Félix de Kingsley; Kingsley-Falls; St-Nicéphore.
- FRONTENAC.—St-Hilaire-de-Dorset; St-Méthode d'Adstock; St-Romain; St-Ludger; Ste-Cécile; Ditchfield-Spaulling; Louise Boeage; Weburs; Chesham; St-Evariste; St-Sébastien; St-Samuel; St-Gédéon; St-Hubert-Spaulling; Trois-Lacs; Lac-Mégantic; Pipolis; Winslow; Lambton.
- GASPE.—Cap d'Espoir; Perof.
- HULL.—Gracefield; Bouchette; Montoerf; Lytton; Bois-Franc.
- JOLIETTE.—Ste-Déatrice; St-Alphonse; St-Côme; St-Jean de Matha.
- LABELLE.—L'Assommoir; La Conception; L'Annonciation; La Mivern; Mont-Lisier; Ferme-Neuve; Ste-Anne-du-Lac.

- LAC ST-JEAN.—St-Cœur de Marie; L'Ascension; St-Nazaire; St-Léon; St-Henri de Taillon; Ste-Monique; St-Augustin; Péribonka; St-Stanislas; St-Eugène; Mintoastini; Gérardville; St-Thomas d'Aquin; St-André; Les Bouchettes; St-François de Sales; Chambord; Ste-Edwidge; St-Prime; St-Félicien; N.-D. de la Doré.
- L'ISLET.—St-Marcel; St-Pamphile; Ste-Perpétue.
- LOTBINIERE.—Villeroy; Ste-Philomène; Ste-Emélie; St-Sylvestre; Ste-Agathe; St-Octave de Duquet.
- MASKINONGE.—St-Ignace du Lac; Ste-Alexis des Monts.
- MATAPEDIA.—Causapescal; Anqui; Val-Brillant; Sayabec; et quelques paroisses de colonisation des environs.
- MEGANTIC.—Canton de Leeds; Lyster; Laurierville; Inverness; St-Adrien d'Irlande; St-Ferdinand; Ste-Sophie.
- MONTMORENCY.—St-Tite de Caps; Laval; St-Férol; St-Joachim; Ste-Anne de Beauré; Château-Richer; L'Ange-Gardiens.
- PAPINEAU.—N.-D. du Lac; St-Rémi d'Amberst.
- FORTNEUF.—St-Raymond; St-Léonard; Ste-Catherine; Ste-Christine.
- RICHMOND.—Brompton; Stoke; St-Georges Windsor.
- RIMOUSKI.—St-Narcisse; St-Marcellin; St-F.-X. des Hautsurs.
- SAGUENAY.—Au complet.
- ST-MAURICE.—St-Elie; St-Mathieu; St-Gérard des Laurentides; Ste-Floce.
- STANSTEAD.—Cantons de Stanstead.
- SHERBROOKE.—Cantons de St-Elie d'Orford.

- TEMISCOUATA.—St-Benoit; Ste-Rose; Notre-Dame du Lac; St-Juste; Ste-Eusèbe; Les Etroits; Rivière-Bleue; Sully; Cabano; Squasseeck; St-Louis; St-Honoré.
- TERREBONNE.—St-Jérôme; Mont-Rolland; Ste-Adèle; Val-Morin; Val-David; Ste-Agathe; St-Faustin; St-Hypolite; St-Sauveur; Piedmont; Shawbridge; Lesage; Ste-Marguerite; Ste-Lucie; St-Jovite.

DISTINGUE

On parlait à un évêque d'un abbé qui disait à tout propos: "Distinguons!" —Monsieur l'abbé, lui demanda le prêtre, qui s'était fait fort de l'embarrasser, peut-on faire maigre avec un bouillon? —Distinguons, monsieur, répondit l'abbé: si c'est avec le votre non; si c'est avec celui du séminaire, oui!

Dr G.-A. OUELLET, M.V. ST-CASIMIR, P. Q.
fournira sur demande tous les remèdes pour animaux à des prix raisonnables.

ADMINISTRATION ET P

Abonnement payable
Canada—Excepté cité de Québec
Cité de Québec et pays étranger
Pour les Sociétaires de la Co
lative Fédérée de Québec et
Société des Jardiniers-Mars

Tarif des annonces 15c. la l
classifié 3 sous du mot. Mini
par insertion. Payable d'av
viguer depuis le 1er octobre

Pour abonnements et annou
"Bulletin de la Ferme", Limit
la Couronne (Edifice Guilleme
Case postale 129.—Tél. 2-429

Volume XVII—He

Il faut bo

Depuis que l'hor
de l'Agriculture, il s'e
sieurs discours à d'in
chacune de ces haran
nécessité de la coopér

Cet appel, inspir
qui confronte aujour
dans toutes les paroi
en plusieurs endroits
voie. Les producteu
l'exemple en souscriv
leur industrie et de le
pressé de verser un r
rateurs. C'est de la g
rons pas à constater

L'ambition de l'
culture sur un meille
rendre aussi prospère
dre ce but louable, il

C'est en vain qu
bétail, c'est en vain
si le cultivateur, tro
à l'idéal coopératif.

Si les cultivateu
père, soit mise sur le
faut, de toute néces
servirait de rien de p
à des prix rémunérat

Toutes les gran
combines.

Les marchands
sans parler des autr
syndicats pour lutte
le cultivateur demeu

précieux avantage se
organisées chacune p
groupe de producteu
surtout, nos cultivat

leurs méthodes de ve
lointains, exception

Coopérative Fédérée

Le monde agric
lui est faite, et à une
voté avec enthusias
plusgrand dans l'hist

intérêts de plus de
l'éco; le ment de tous

Cet organisme,
s'appellera: "La Cha
est destiné à être d'
nomies qu'il fera réa

Aujourd'hui, en
mine le prix des dem
produire, et les récol
parasites, les interm
qui mènent la Bours

Ceux qui vende
achètent des produit
blir le prix auquel il
Tandis que le cultiv